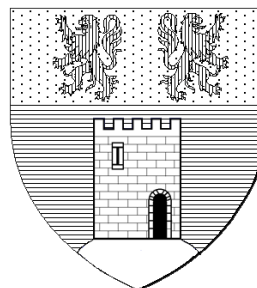


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU LUNDI 17 NOVEMBRE 2025

Président : **M. MAGNUS Philippe, Maire**

Secrétaire(s) de séance : **Mme MURAT**

Présents : **Mmes TRÉMORI Marie-Line, MURAT Lou, CAPRON Christine, RIPERT Isabelle et IRÉNÉE Sandrine, MM MAGNUS Philippe, BLANC Yves, FEMY Michaël.**

Absents : **MM RIGAT Alex, MICHEL Cédric, et RICHAUD Guillaume**

Le Maire ouvre la séance à 18H00 et donne lecture de l'ordre du jour.
Lou MURAT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 OCTOBRE 2025

En l'absence de demande de modification, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2- INFORMATIONS DIVERSES

Suite à l'incendie du Vieil Hôtel un arrêté de péril a été pris conformément à la réglementation. Pour respecter les formalités de publicité il a été mis sur le site internet et sur l'application PanneauPocket.
Pour l'information du public et dans un souci de transparence tous les documents relatifs à l'incendie feront l'objet d'une publication systématique.

Établi le : 15/12/2025

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Parce que de nombreuses interrogations sont apparues sur un risque éventuel lié à l'amiante, l'Agence Régionale de Santé a été saisie. En fonction des résultats d'analyse toutes les indications seront données au propriétaire afin qu'il prenne les mesures qui s'imposent.

Les propriétaires voisins, les témoins et le Maire ont été convoqués à la Gendarmerie de Montbrun qui mène une enquête.

Deux experts judiciaires se sont rendus sur place, un expert de Grenoble mandaté par le Ministère de la Justice pour faire des prélèvements (amiante, plomb) et pour définir les causes du sinistre, l'autre de Valence mandaté par le Président du Tribunal Administratif sur la sécurité du bâtiment.

L'arrêté de péril pris correspond à la situation actuelle jusqu'au rendu du rapport conjoint.

Manon JOURDAN après avoir accompli les formalités administratives et obtenu son permis d'exploitation a pris possession du bistrot communal. Les retours sont très bons. Le nouveau poêle a été installé. Le four mixte (électrique et vapeur) sera réparé pour faciliter l'exploitation. La fréquentation est bonne. La présence le jeudi du camion de pizza et le vendredi du kebab et falafel accroît l'activité et l'animation.

La Soupe d'épeautre du 6 décembre qui clôturera le marché de Noël sera animée par Alexandre qui chantera des chansons italiennes.

La soirée d'Halloween organisée par le Comité des Fêtes s'est déroulée à guichet fermé (plus de 100 participants).

La commémoration du 11 novembre avec Ballons a connu une bonne affluence.

Le nouveau mode de scrutin pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2026 entraîne des modifications importantes (scrutin de liste paritaire sans panachage), des interrogations et, de ce fait, un besoin d'information du public. Contact pris avec Alain FRACHINOUS, Maire de Séderon et Président des maires du canton, l'Association des Maires de France propose une réunion d'information avec les seuls élus. Les conseillers municipaux y participeront et en rendront compte lors d'une réunion publique.

Les services de la DDT se déplaceront sur la commune le 21 novembre 2025 pour réexaminer le permis de construire du futur hangar. Pour la partie destinée à accueillir des activités, une demande d'installation d'une scierie mobile a été enregistrée.

La Préfecture a notifié la future composition de la CCSB suite aux élections municipales. Lachau disposera d'un siège de titulaire.

Marie-Pierre MOUTON, devenue Sénatrice du fait du décès de Gilbert BOUCHET, a fait part de sa démission de la présidence du Conseil Départemental en

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

raison des règles de non-cumul des mandats. Elle reste conseillère départementale et suivra avec attention nos demandes de subvention.

3- DECHETTERIES : NOUVELLES MODALITES D'ACCES

Les conditions d'accès au 7 déchetteries de la CCSB évoluent pour simplifier la facturation des professionnels, respecter la réglementation (traçabilité des entrées et des déchets sortants), maîtriser les coûts en limitant l'accès aux usagers de la CCSB qui financent le service et éviter les abus des « faux-particuliers » et faciliter le travail des agents et améliorer la qualité du tri.

Des barrières seront installées à l'entrée de toutes les déchetteries avec une carte d'accès obligatoire pour tous. Il est prévu la création d'un compte usager sur un portail en ligne et une limitation de passages (Phase test à 20) pour les particuliers avec facturation comme les professionnels au-delà.

Seuls les habitants de la CCSB ou des communes conventionnées auront accès aux déchetteries

Seuls les professionnels enregistrés pourront déposer des déchets qui seront facturés selon leur nature.

Pour obtenir une carte d'accès et suivre les passages, il est nécessaire de s'inscrire sur le portail usagers et de récupérer sa carte d'accès lors de permanences en déchetteries, au pôle environnement, dans les Espaces France Services ou en mairie. Le lancement de la phase test débutera en janvier 2026.

Parce que ces nouvelles modalités peuvent entraîner des difficultés pour certains habitants, la Mairie s'occupera des formalités pour les personnes intéressées.
(délibération n°2025-47)

4- TOURNEE CONJOINTE DE L'EPICERIE SOLIDAIRE ET DE LA CROIX ROUGE

Le projet est financé par les fonds européens LEADER.

Les responsables de l'Épicerie Solidaire et de la Croix Rouge soumettent aux communes du secteur de la Méouge, de Lachau et de ses environs jusqu'à Ribiers, une tournée avec le planning prévisionnel suivant :

- novembre : information des habitants par tous moyens...
- décembre : permanences d'accueil pour rencontrer les personnes intéressées dans les mairies de Lachau, Barret sur Méouge, Chateauneuf-de-Chabre, Ribiers,
- janvier : démarrage des tournées.

Un petit flyer d'information sera diffusé et publié sur PanneauPocket dès transmission par l'Épicerie Solidaire.

Le Conseil Municipal donne son accord à ces tournées de l'épicerie solidaire et s'organisera pour tenir des permanences en mairie.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

5- COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS

Bâtiments communaux

Plusieurs demandes de subvention ont été déposées auprès du Département pour la restructuration du Secrétariat de Mairie et la toiture de Calma et auprès de la Poste pour le réaménagement de l'APC.

Réhabilitation du Café PAU : en vue du démarrage des travaux, il a été nécessaire de réactualiser le diagnostic amiante pour un montant de 1.100 €.

Eric GERNEZ, Architecte qui coordonne le projet a indiqué que depuis la signature de l'acte d'engagement en date du 21 mars 2023, la situation de certains membres de l'équipe de maîtrise d'œuvre a évolué, ce qui amène à envisager une mise à jour formalisée par avenant.

Le bureau d'études BERMATEC a cessé son activité à la suite du départ à la retraite de son dirigeant et le bureau d'études CET, Agence de Sisteron a été fermé cet automne par la maison mère de Grenoble.

Afin d'assurer la continuité du projet dans de bonnes conditions, Eric GERNEZ se propose de reprendre les missions initialement confiées à BERMATEC et d'établir le cahier des charges pour la consultation des entreprises ainsi que les métrés et l'analyse des offres.

Pour les missions thermiques et électricité, le bureau d'études CET04 (dont l'agence de Sisteron a été fermée) dépend désormais de la maison mère située à Grenoble, il propose de faire appel à un bureau d'études basé à Sisteron, garantissant proximité, réactivité et un suivi optimal.

Le bureau d'études structure BEBA reste inchangé dans son périmètre d'intervention. Dans ce contexte, il est décidé d'organiser une rencontre avec l'architecte pour faire le point sur ces nouvelles données avant un vote par le Conseil.

Ecurie SARLIN : la commission d'action sociale de la CAF de la Drôme a accordé à la commune de Lachau en novembre 2022 une subvention d'investissement d'un montant de 68.029 euros pour la rénovation du bâtiment afin d'organiser des permanences de l'espace de vie sociale "Terra Méouge". La durée de cette subvention s'étale jusqu'au 31 décembre 2026. La CAF demande des informations sur l'état d'avancement du projet. Des photos seront transmises en complément des explications.

Ecole de Séderon : la participation annuelle par enfant est de 2 968 €.

6- QUESTIONS DIVERSES

Le Parc Naturel des Baronnies Provençales se propose d'accompagner les communes dans les obligations légales de débroussaillage moyennant une contribution de 300 €. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition. (délibération n°2025-49)

Le calendrier des évènements à venir est fixé :

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

-
- Vœux et Galette des rois : samedi 10 janvier 2026 à 15 H 30,
 - Repas des anciens : dimanche 1^{er} février 2026 à partir de 12 H 00,
 - Loto de la Mairie : samedi 21 février 2026 à 20 H 30.

Voyages scolaires de Séderon : une participation de 100 € par enfant est attribuée.
(délibération n°2025-50)

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 19H50.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet